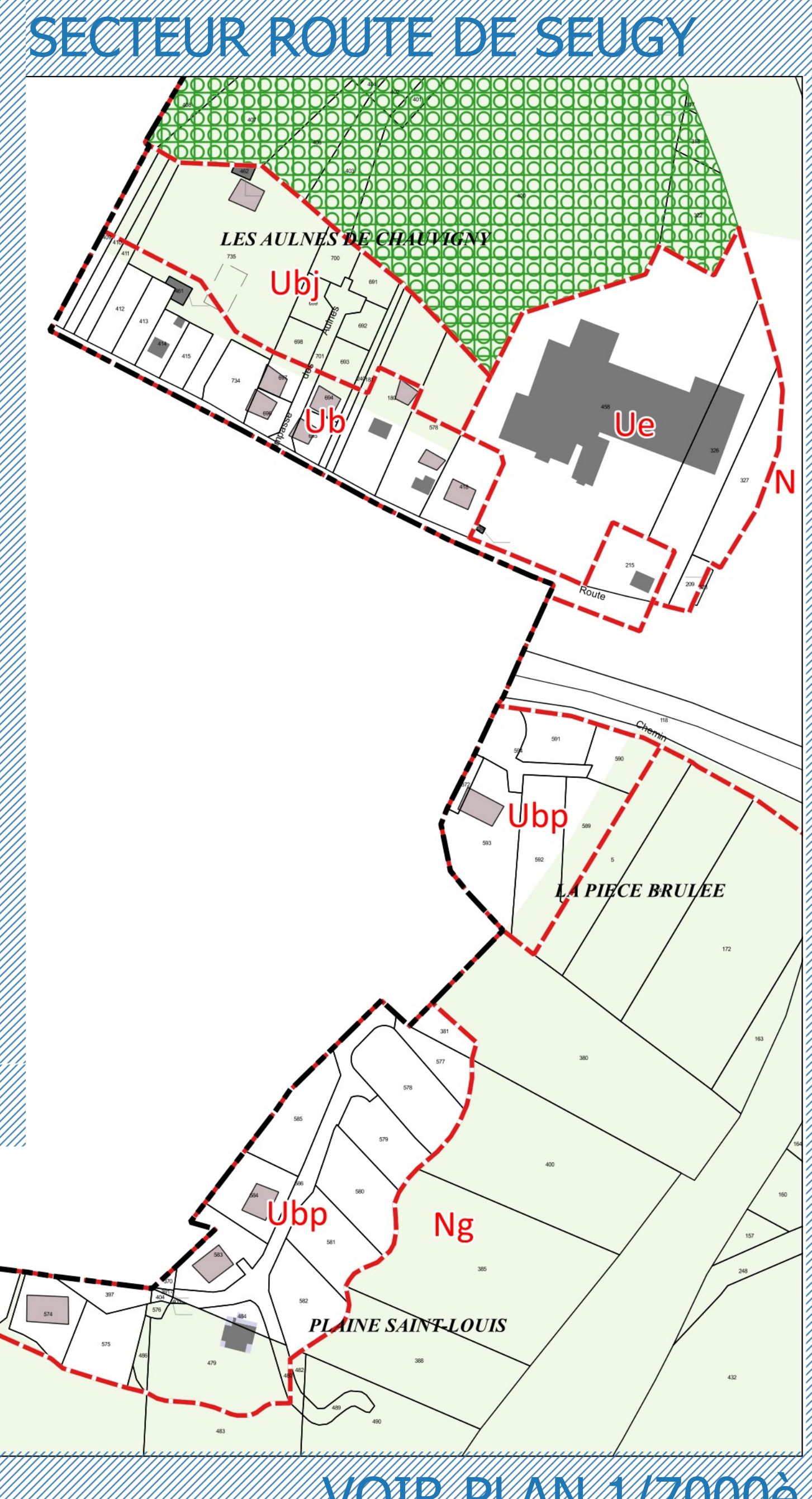


VOIR PLAN 1/7000e

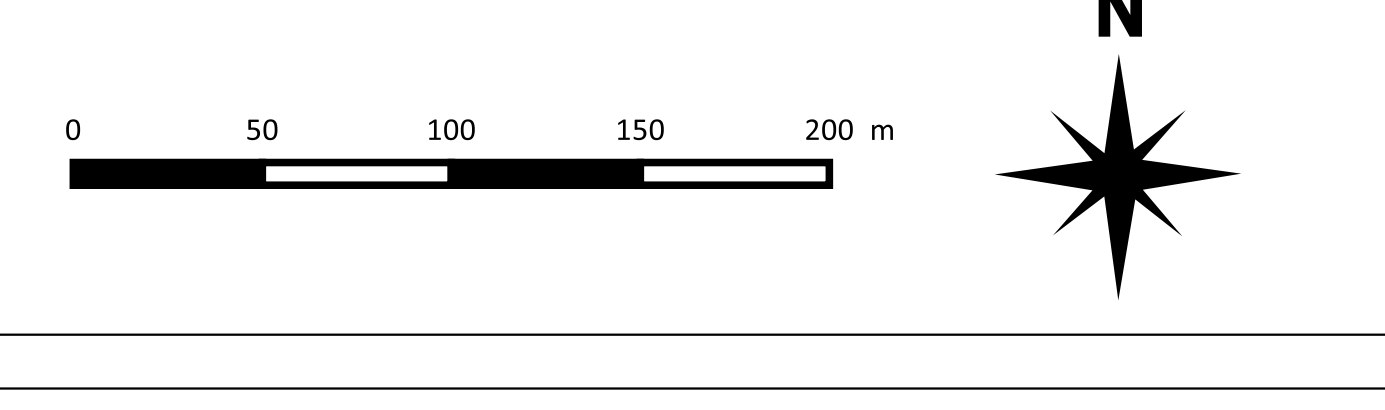


VOIR PLAN 1/7000e

VOIR PLAN 1/7000e

LÉGENDE	
	Limites des zones
	Secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
	Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU
	Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
	Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du CU
	Immeubles remarquables protégés au titre de l'article L.151-19 du CU
	Marge de recul minimum imposée
	Mur ancien à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
	Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du CU
	Périmètre des Abords (PDA) des Monuments historiques
	Périmètre du Site classé

ZONES	
ZONES URBAINES	
Ua	Zone centrale mixte urbanisée et équipée, correspondant principalement aux constructions anciennes du bourg
Uas	Secteur concerné par le projet de mutation de l'ancien EHPAD
Uap	Secteur urbain de grandes propriétés d'intérêt patrimonial
Uaj	Secteur de jardins dans la zone centrale
Ub	Zone résidentielle regroupant les extensions récentes du bourg implanté majoritairement à l'alignement
Ubp	Secteur urbain pavillonnaire peu dense
Ud	Zone résidentielle regroupant les extensions récentes du bourg
Ug	Secteur du gîte agricole aménagé à muter
Uj	Secteur de jardin dans la zone Ub
Ue	Zone à vocation d'activités économique et d'équipements
Ug	Zone à vocation d'équipements d'intérêt général
Uh	Zone urbaine des hameaux de Thimecourt et Gascourt
ZONE AGRICOLE	
A	Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES	
N	Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Nf	Secteur naturel à l'activité de fauconnerie
Nl	Secteur naturel à vocation de sports et loisirs
Nv	Secteur naturel à protéger (zone tampon sur le plan hydraulique)
Nce	Secteur naturel à protéger pour le maintien des continuités écologiques
Nh	Secteur naturel bâti à vocation agricole (équitation, élevage)
Nj	Secteur accueillant l'activité golfique
Ngd	Secteur naturel accueillant un grand domaine de valeur patrimoniale
Nhu	Secteur de zones humides avérées
Nm	Secteur concerné par le projet de ferme maraîchère pédagogique
Nj	Secteur naturel pour l'accueil de jardins potagers
Nh	Secteur naturel bâti peu dense (extension de l'existant)



Commune de LUZARCHES

Place de la Mairie
95270 LUZARCHES
Tél. : 01 30 29 54 52

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME 05U22

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ 1/2000e

Date d'origine : Décembre 2023

4 b

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 12 Décembre 2023

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 26 Septembre 2024

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
20a, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 34 72 10 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimotier@Arval-Architecte.fr

Équipe d'étude : N. Thimotier (Géop-Urb), M. Loutriet (Géop-Urb)